

12^e Année. — N^o 1.

Janvier 1930

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL

de

L'UNION DES AVEUGLES DE GUERRE

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

Journal des Soldats Blessés aux Yeux



SOMMAIRE

Bonne Année ! — Onze ans après. — Notre Assemblée Générale en 1930. — Le Tigre et la Guerre.

Tribune Libre

Aux Aveugles de Guerre.

Correspondance

Informations

Concours de Dactylographie. — Une circulaire du Ministre des Pensions relative à la neuro-psychiatrie. — Une circulaire du Ministre des Pensions relative à l'oto-rhino-laryngologie et à la stomatologie. — Une motion de la Commission exécutive française de la CIAMAC. — A la Confédération Nationale. — Renouvellement des cartes de priorité. — Nos Délégations. — Réductions accordées par les Compagnies de Navigation. — Nécrologie.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Cotisations. — Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 9 Novembre. — Avis divers.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

TÉLÉPH. : Central 44-88 — Chèque postal : 160-31

8-10
606

PRESIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre
MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU, Ministre de la Justice;
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies;
M. BRIELX, de l'Académie Française, président honoraire;
M. le général BALFOURIER;
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat;
Mme Marthe BRANDÈS;
M. BRISAC, préfet;
M. J. RIDGELY CARTER;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;
M. COTTIN, notaire honoraire;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française;
M. DUÇO, médecin-inspecteur;
M. FRIBOURG, député;
Miss Alice GETTY;
M. Justin GODART, ancien ministre;
Miss GRACE HARPER;
Miss WINIFRED HOLT;
Mme Léopold KAHN;
M. KRUG;
M. LUGOL, sénateur;
Mme la maréchale MAUNOURY;
M. le docteur MORAX;
M. MEYER, conseiller d'Etat;
M. Henry PATÉ, député;
M. Pierre RAMEIL, député;
M^c HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats;
Général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE;
M. VALLERY-RADOT;
M. Constant VERLOT, député;
M. le professeur WALIHER, membre de l'Académie de Médecine.

Bonne Année !

Une année nouvelle vient de commencer. Alors qu'elle est encore pleine d'espairs et de promesses, à nos fidèles amis, à tous ceux qui, au cours de ces douze mois écoulés, nous ont prodigué les marques de leur affectueuse sympathie, à tous les membres de l'U. A. G., ainsi qu'à leurs familles, nous adressons nos vœux de bonheur les plus sincères et nous leur souhaitons à tous une bonne et une heureuse année.

LE BUREAU.

ONZE ANS APRÈS

Par Roland DORGELÈS

Nous avons beau faire, nous resterons la génération de la guerre... Elle a marqué notre vie de son sceau rouge et nous pouvons frotter, astiquer, comme autrefois la plaque de couche de nos fusils, rien n'effacera la tache. Elle est partout, dans nos souvenirs, nos deuils, nos habitudes, notre langage, et quand on cherche à l'oublier, quelque chose d'imprévu nous oblige brusquement à parler encore d'elle : sans cesse elle nous remonte aux lèvres, tantôt comme une poussée de bile, tantôt comme un éclat de rire.

Et puis, avec le temps, tout change. L'herbe a repoussé sur nos tranchées comblées, les arbres déchiquetés des routes ont retrouvé des branches ; les villages rasés ont relevé leurs murs ; de même, à chaque printemps notre cœur ressemble un peu moins au cœur bouleversé que nous avons ramené du front. Tout s'efface à la longue. On ne se rappelle plus que l'on a souffert, gémi, tremblé. Lorsqu'on se retrouve entre camarades, c'est en blaguant qu'on parle des mauvais jours ; on fait des souvenirs joyeux avec les pires épreuves comme des vases à fleurs avec des douilles d'obus.

Aurions-nous jamais cru, lorsque nous haletions sous des charges de tôles ou de rondins, enlisés à mi-jambes dans la boue de boyaux, abasourdis par les 130 qui éclataient soudain sans qu'on les ait entendus souffler, aurions-nous jamais cru que, quelques années plus tard, nous évoquerions ces nuits-là en riant, et que le sous-off' trinquerait avec nous ?

Cette métamorphosé en a peut-être étonné d'autres, moi, elle ne m'a pas surpris : je l'attendais. Je savais bien qu'elles seraient vite oubliées les souffrances, les colères, les rancunes ; je savais bien que les survivants riraient un jour des misères passées.

* * *

Il faut avoir passé par là pour connaître cette joie brutale de se retrouver vivants entre camarades et de remuer, le cœur battant, ces mille souvenirs dont chacun aurait pu être le dernier. C'est notre jeunesse, encore vive, que nous fouillons ainsi. Pour combien d'entre nous, petits employés, ouvriers, paysans, boutiquiers casaniers, ces affreuses années de guerre resteront les seuls événements qui comptent au milieu d'une existence sans éclat ?

Ils ne cherchent même pas à pénétrer le secret de cet horrible drame et tous en parlent sans gloriole, sur un ton familier, encore tout étonnés que ce soit de l'histoire.

Le soir de Charleroi, des soldats ne demandaient-ils pas aux officiers : Est-ce une bataille ?

Eux-mêmes n'en savaient rien.

Après les grandes attaques, c'est lement en arrivant au grand repos que nous apprenions, par les journaux de Paris, ce qui s'était passé. Aussi, dans les réunions d'anciens combattants, on ne voit jamais de guerriers hâbleurs raconter leurs exploits, mais seulement de braves gens qui fraternisent en rappelant leurs joies et leurs dangers.

Le temps, vieillard trompeur, embellit le passé. Le cœur, filtre fragile, garde au-dessus des autres les souvenirs légers. Alors, peu à peu, le mauvais tombe au fond...

On devait toujours haïr celui-ci, ne jamais oublier celui-là et pourtant nos tranchées n'ont pas encore disparu dans les champs que déjà on a pardonné à l'un, on ne sait plus le nom de l'autre. L'oubli, l'oubli... Comme elles s'effacent vite les cicatrices faites au cœur !

« Se faire des copains... »

C'est pourtant avec cette boutade de *Sulphart* qu'on aurait pu, la paix signée, refaire la France.

Les hommes de toutes les castes avaient appris, au front, à se connaître et souvent à s'aimer. Le paysan avait découvert que le citadin n'était pas un ennemi pour lui, l'ouvrier s'était aperçu que les fils de bourgeois n'étaient pas tous arrogants comme il le croyait, et le jeune étudiant, en fréquentant les gens du peuple, s'y était fait bientôt d'aussi bons camarades que dans son milieu.

Cela rapproche de porter les mêmes nippes, de courir les mêmes risques, de manger les mêmes pâtées... Eh bien ! c'était cette même fraternité qu'il fallait prolonger dans la paix.

Le riche ne devait pas oublier qu'il avait eu besoin du pauvre, l'ouvrier que le bourgeois partageait avec lui ses colis, le paysan et le bureaucrate qu'ils avaient patrouillé ensemble : se rappeler qu'ils étaient des « copains »...

Là encore *Sulphart* a raison.

Chacun est redevenu autonome dès qu'il a eu retiré ses habits de trouffion...

En descendant du train, le jour de leur démobilisation, ils n'étaient déjà plus les mêmes. Il y avait ceux qui portaient des faux cols et ceux qui n'en avaient pas.

L'ancien cycliste du train du colonel est monté dans une automobile de luxe, un camarade a hélé un taxi, un autre a cherché le métro et le plus pauvre s'en est allé à pied. C'était fini : l'argent remettait chacun à sa place et la plupart se disaient « A bientôt ! » tout en pensant qu'ils ne se reverraient jamais.

S'ils s'étaient revus, qui sait, peut-être aujourd'hui serions-nous plus heureux. Peut-être les orphelins, les veuves, les mutilés dont nous avons la charge n'en seraient-ils pas réduits à supplier pour obtenir quelques cents francs d'indemnités. Si nous nous étions revus, les fournisseurs de la guerre, les banquiers enrichis par l'agio, les trafiquants de ruines et les marchands de cadavres ne regarderaient pas comme des mendiants ceux qui ont assez payé pour être des créanciers.

Un ancien combattant, c'est maintenant un gêneur et c'est un peu notre faute à tous.

Les combattants, liés par quatre années de guerre, devaient rester unis, sans distinction de caste ou d'opinion. Dans la tranchée, saviez-vous si le camarade était radical ou monarchiste, socialiste ou clérical ? Une seule fois vous l'êtes-vous demandé ? Une seule chose comptait : le « copain dont on était sûr et qui, si vous étiez blessé, ne vous laisserait pas mourir entre les lignes sans essayer de vous ramener ».

C'est devant le danger que se jugent les êtres, et si des hommes sont capables d'oublier ces amitiés-là, c'est qu'ils sont indignes d'avoir des amis.

Que ceux qui ont souffert là-bas ne craignent pas l'ironie des autres — ce n'est pas aux badauds de se moquer des pompiers — et si quelqu'un se moque parce qu'ils parlent de la guerre, ils n'ont qu'à riposter, comme *Sulphart* :

« Il fallait y aller pour moi, nez de bœuf, t'aurais peut-être moins crâné... »

(Bulletin de la F.I.D.A.C.)



Notre Assemblée Générale en 1930

Dans sa séance du mois de décembre écoulé, le Conseil d'administration a fixé la date de notre Assemblée générale qui, conformément aux statuts modifiés en 1928, doit se tenir désormais au mois d'avril de chaque année.

Le vendredi 4 et le samedi 5 avril 1930, les Commissions chargées d'examiner les différentes questions qui leur seront soumises, se réuniront au siège social de l'U.A.G., 25, rue Ballu, Paris (9^e) et le dimanche 6 avril l'Assemblée générale plénière se tiendra à la Sorbonne (amphithéâtre Richelieu) comme les années précédentes.

Voici, du reste, l'horaire de nos travaux :

Vendredi 4 avril, à 9 heures, 1^{re} Commission : Pensions. Rapporteur : Favret. A 14 heures, 2^e Commission : Services intérieurs. Rapporteur : Bloncourt. La question de la Maison des Aveugles de Guerre fera l'objet d'un rapport spécial présenté par Laffargue.

Samedi 5 avril, à 9 heures, 3^e Commission : Action sociale et internationale. Rapporteurs : Scapini et Izaac. Questions diverses. A 14 heures, 4^e Commission. Budget : Rapporteur : Nicolai. Récapitulation des vœux émis par les différentes Commissions. Dimanche 6 avril, à 9 heures, Assemblée générale plénière.

A l'issue des travaux, à 12 h. 30, Banquet à l'Hôtel Lutétia, boulevard Raspail et matinée dansante à laquelle pourront participer également les camarades et leurs familles qui n'auront pas pris part au banquet.

Des indications plus précises seront données ultérieurement à tous les membres de l'U. A. G., mais dès maintenant nous insistons vivement auprès de nos camarades pour qu'ils assistent nombreux aux travaux des Commissions et à notre Assemblée plénière. C'est un devoir impérieux pour tous les adhérents d'une Association de se prononcer sur les questions qui sont soumises à leur examen ou à leur approbation et ceux d'entre eux qui ne peuvent pas le faire de vive voix

doivent se faire représenter par un camarade muni d'un pouvoir régulier dont une formule sera adressée, en temps opportun, à tous les membres titulaires.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du mois de février, devant procéder au tirage au sort des noms des candidats administrateurs en vue de l'établissement de la liste qui servira de bulletin de vote, les candidatures des membres titulaires devront parvenir à l'U. A. G., 25, rue Ballu, le 20 février, au plus tard. Cette date devra être rigoureusement observée.

Nous rappelons aux membres titulaires désireux de faire acte de candidature en vue du renouvellement du tiers du Conseil d'administration la motion suivante votée, à l'unanimité, moins une voix, par l'Assemblée générale du 2 décembre 1928 :

« L'Assemblée générale décide que les membres du Conseil d'administration de l'U. A. G., ainsi que les dirigeants des groupements départementaux et régionaux de l'Union, devront justifier qu'ils sont porteurs de la Carte du Combattant. »

En conséquence, en même temps que leur déclaration de candidature, nos camarades voudront bien nous adresser une copie de leur Carte de Combattant, certifiée conforme par le maire ou par le commissaire de police.

D'autre part, nous invitons tous les membres de l'U. A. G. qui auraient des vœux à nous communiquer pour être soumis à l'examen des Commissions, à nous les transmettre au plus tôt et le 15 mars, dernier délai.

Nous donnons, dès aujourd'hui, la liste des membres du Conseil d'administration dont le mandat vient à expiration et qui sont, du reste, rééligibles. Ce sont, par ordre alphabétique :

Bardoux, Bertrand, Bois, Derunder, Fauvel, Grillet, Guillam, Lauté, Muller, Noireaux.

Nous publions avec plaisir l'article suivant de notre camarade Hérouard, membre titulaire de l'Association Amicale des Anciens Combattants, que tous nos camarades liront certainement avec intérêt :

Le « Tigre » et la Guerre

Clemenceau !... Quel nom fut, au cours des terribles années, aussi souvent prononcé que celui-ci ?... On l'entendait partout : dans les tranchées boueuses, dans le petit café du bourg, sur les lèvres du poilu crotté jusqu'aux os, et sur celles du gandin de l'arrière dont l'uniforme avait conservé le chic du smoking des plus grands faiseurs. Eh bien, Clemenceau n'est plus. A vrai dire, le « Tigre » avait déjà disparu à peu près du monde des vivants, mais on le sentait encore là, si près de nous, lui dont il nous semblait qu'un miracle était en son pouvoir, que personne n'eût été autrement surpris de le voir surgir à nouveau de sa mystérieuse retraite.

A présent qu'il dort sous les paisibles ombrages de sa Vendée natale, tout est bien fini... Tout est bien fini, dis-je, mais il est encore, mais il restera toujours parmi nous. Il appartient à l'Histoire ; il appartient également à ceux avec qui l'histoire contemporaine a été faite, aux anciens combattants, aux poilus qui furent, comme lui, sur la brèche, avec la ferme volonté de demeurer debout. Sans eux, en effet, ce grand animateur n'eût rien pu faire. Pour sauver la patrie en danger, il fallait un Clemenceau à nos hommes, et des hommes à notre Clemenceau. Voilà pourquoi, il me paraît que ces quelques mots consacrés à la mémoire du grand disparu, ne seront, sans doute, pas déplacés dans ce journal qui, par sa complète indifférence des choses purement politiques, se trouve, mieux que tout autre, à même de juger du grand citoyen et de son rôle. Il m'est donc venu à l'idée de vous parler un peu de ce si populaire « Tigre » et, ce qui n'est pas inutile, de l'enseignement que nous pouvons, que nous devons plutôt, tirer de son exemple.

Le « Tigre » et la guerre, tel est le sujet qui nous intéresse par conséquent !... Ah ! ne croyez surtout pas que mon intention soit de vous faire, ici, une apologie de ce monstrueux crime, qu'il me plaise

de vous parler, en beauté d'une tragédie dont le souvenir nous glace, malgré son éloignement, non de peur mais d'écœurement, dont la pensée du retour possible nous pétrifie, non de crainte, mais de stupeur. Quelle effroyable inconscience que celle qui donne, à certains, le goût du lyrisme sur un pareil sujet. Quelle effroyable aberration que celle qui permet, à d'autres, d'imaginer l'in vraisemblable : l'amour des conquêtes et de la domination chez un peuple heureux, travailleur, civilisé. Le vrai Français, le bon Français, ne peut concevoir cette mentalité, ni l'attribuer à un de ses compatriotes. Mais nous, les anciens combattants, qui avons eu à en connaître les terrifiantes épreuves, nous pouvons bien, ce me semble, nous entretenir, entre nous, de cette période de près de cinq ans qui ne fut pas la moins marquante, bien au contraire, de notre existence. D'ailleurs, ne devons-nous pas reconnaître que le drame dont nous fûmes les acteurs ne manqua pas de grandeur et qu'il y eût du sublime dans tant d'horreur. L'union sacrée naquit dans le péril, Clemenceau en fut le forgeron grâce à sa volonté de fer, grâce aussi à son inébranlable énergie qui trouvèrent, dans ces sombres circonstances, au sein de cette affreuse tourmente, l'occasion de s'épanouir et de s'exercer magnifiquement, noblement, prodigieusement. Clemenceau fut un combattant, avec nous, parmi nous. S'il n'endossa pas la capote bleu horizon, il eut le cœur et le courage de cette couleur, celle du ciel symbolique de notre France. Son affection n'avait point d'autre teinte et nous pouvions compter sur elle, comme il comptait sur nous. Esprit large et généreux, il maudissait la guerre. N'avions-nous pas le même sentiment ? Il était cependant de la bataille, dans la bataille. Comme nous, il faisait la guerre. Comme nous, il la faisait contre les ennemis de la France pacifique et presque désarmée de 1914 et contre les ennemis de la paix.

On a souvent répété, au cours de ces derniers temps, cette fameuse et tragique phrase :

« Je fais la guerre », que Clemenceau prononça en plusieurs occasions.

« Je fais la guerre à l'intérieur. Je fais la guerre à l'extérieur », disait-il, pour définir sa politique.

La guerre !... Ah ! certes, ce mot sonne douloureusement à nos oreilles. Pour le comprendre, il nous faut regarder en arrière. Pourvu que l'histoire, en reproduisant ces paroles, ne déforme pas la véritable

pensée de ce grand homme d'Etat, du plus extraordinaire des combattants d'alors, pensée qui fut la nôtre et qui voulait signifier :

« Je fais la guerre, par la dernière des guerres, à la guerre... »

Non, il n'y avait pas d'autre dessein au fond de l'âme de celui que l'âge avait déjà assagi et qui n'avait plus qu'un amour : l'amour de son pays.

C'est soutenus par la même espérance que nous l'avons faite, nous aussi, la guerre. C'est avec la même énergie, la même fermeté, que nous la ferions, s'il le fallait, aux détracteurs de la paix, à ceux qui, dans un but quelconque, veulent être les défaitistes, ébranler notre confiance en l'avènement inéluctable d'un avenir plus juste et plus humain. Oui, mes chers camarades, Clemenceau est mort... Ne laissons pas déformer, plus ou moins sciemment, sa noble et magnifique figure. Il sut, dans des heures angoissantes, réaliser l'union de tous les Français, de tous les alliés. Sachons, à notre tour, en dehors de toutes convictions et de croyances, faire régner, entre nous, cette sublime solidarité qui nous est nécessaire pour le triomphe de nos aspirations à plus de justice et de fraternité.

Fernand EROUART.



TRIBUNE LIBRE

Notre camarade Masselier, membre de l'U. A. G., nous prie d'insérer dans notre Bulletin mensuel, l'appel suivant de l'Association Française des espérantistes aveugles dont il est le secrétaire général. Nous le faisons volontiers.

Aux Aveugles de France

Vous profitez, plus que la plupart des Aveugles, des travaux de Valentin, Haüy, Louis Braille, Ballu, et tant d'autres Français. Pour payer votre dette à ces grands bienfaiteurs, ne devez-vous pas être les plus ardents à perfectionner et à propager leur œuvre dans le monde entier ? Certains pays, autrefois nos élèves, tels que l'Allemagne, l'Angleterre, les États-Unis, l'Italie, réalisent chaque jour en typhlogologie des progrès que vous tardez trop à connaître et à exploiter pour vous-mêmes. Par contre, des millions de vos frères, parmi lesquels beaucoup d'Européens, ne disposent encore d'aucun moyen d'éducation intellectuelle ou professionnelle. Aveugles, ayant des aspirations et des besoins identiques, nous sommes pourtant un véritable peuple dont chaque individu peut et doit contribuer à améliorer le sort de tous. La force de progrès d'un peuple réside dans son nombre, dans sa densité, dans ses moyens de communications intérieures et extérieures. Parmi les moyens de communications, principal élément dont notre peuple dispersé a le plus besoin pour organiser sa mission, le plus accessible est le langage parlé et surtout écrit. Or, les Aveugles sont divisés en une infinité de groupements politiques, lesquels se subdivisent souvent (comme naguère la France) en une multitude d'infimes groupements linguistiques. Des relations rapides et vraiment fécondes ne sauraient être entretenues entre ces groupements grâce aux connaissances fatalement rudimentaires des langues vivantes qu'il nous est si

malaisé d'acquérir. Songez au volume et au prix qu'atteindra l'impression inachevée en Braille du dictionnaire élémentaire de notre seule langue française ! Au précongrès de Vienne, nos délégués (des intellectuels) semblent n'avoir rien retenu d'un très intéressant rapport, traduit en quatre langues officielles, dont la nôtre. Il s'agit des efforts tentés en U.R.S.S. pour transformer en une force normalement productrice une masse de 350.000 aveugles, hier presque tous mendiants. Demain, des expériences similaires seront entreprises sur une échelle plus grande encore en Chine, dans l'Inde. Y resterez-vous étrangers, au mépris de votre intérêt, de votre droit, de votre devoir ? Nous vous offrons le moyen idéal d'une coopération intense et féconde avec tous nos frères en cécité : l'espéranto. Cette langue artificielle est tellement facile qu'elle devrait faire partie de l'enseignement primaire aux aveugles du monde entier. Son dictionnaire et sa grammaire sont dix fois moins volumineux que ceux de n'importe quelle autre langue, et, cependant, l'espéranto ne le cède à aucune autre pour la souplesse et la richesse d'expressions ; il est supérieur à toutes par la *franchise* et la *clarté*. Quelque 2.000 aveugles le pratiquent déjà, dont, hélas ! à peine une trentaine de Français. C'est pourtant un de nos compatriotes, M. Cart, qui a le plus contribué à rendre accessible aux aveugles des principales nations civilisées ce merveilleux moyen de communications, grâce auquel maint petit pays (Finlande, Tchécoslovaquie, etc.), s'est initié à la typhlogologie, sous la direction principalement des nombreux espérantistes allemands, anglais, suédois, etc. L'Association Universelle des Espérantistes Aveugles, embryon d'une Fédération Internationale de tous nos groupements, a pour important organe mensuel *L'Esperanta Ligilo*. Une de ses sections, Balkana Stelo, est la première organisation typhlophile constituée en Bulgarie. Aveugles de France, par l'espéranto, vous améliorerez votre sort et celui de vos frères, vous ferez aimer votre pays par le monde entier, vous montrerez à toute l'humanité le vrai chemin qui conduit à la paix, celui de la mutuelle compréhension. La bibliothèque Braille de l'Association Valentin-Haüy vous prêtera les livres en Braille qui vous permettront d'acquérir les premières notions de la langue universelle, et vous adhérerez à :

L'Association Française des Espérantistes Aveugles.

F. A. B. E.

(Association Française des Espérantistes Aveugles)

COMITÉ D'HONNEUR :

Président : Th. Cart, fondateur de l'Esperanta Ligilo ;
Vice-président : Gérardin, directeur des Quinze-Vingts ;
Guilbeau, doyen des brailistes du monde ;
Villey, professeur aveugle à la Faculté de Caen ;
Grosjean-Maupin, directeur Institution Nationale des Jeunes
Aveugles.

Statuts adoptés en Assemblée constitutive,

le 1^{er} juin 1929, à l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles.

1° Dans le but d'utiliser l'espéranto au profit des aveugles, est constitué, dans le sein de S.F.P.E. (Société Française pour la Propagation de l'Espéranto), un groupement autonome intitulé F.A.B.E. (Franca Asocio de Blindaj Esperantistoj), section de U.A.B.E. (Universala Asocio de Blindaj Esperantistoj).

2° Le siège officiel est à l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles, mais les réunions, cours, etc., ont lieu dans tous les centres d'aveugles et d'espérantistes.

3° Les membres actifs, aveugles et voyants, propagent parmi les aveugles l'étude et la pratique de l'espéranto et facilitent aux aveugles français tous rapports profitables avec aveugles et voyants du monde entier. Aveugles, ils paient une cotisation de six francs pour abonnement à l'Esperanta Ligilo et adhésion à Universala Asocio de Blindaj Esperantistoj.

4° L'Association Française des Espérantistes Aveugles est dirigée par des délégués, en majorité aveugles, élus par les membres actifs, et dont la liaison est assurée par un secrétaire aveugle et un trésorier voyant.

5° L'assemblée générale a lieu chaque année le dimanche qui précède le Congrès national de la Société Française pour la Propagation de l'Espéranto.

6° Les autres membres (personnes ou collectivités) sont : les

membres d'honneur pour services signalés, les membres bienfaiteurs qui versent une subvention annuelle de cent francs et les membres honoraires qui paient une cotisation de vingt francs.

7° L'Association Française des Espérantistes Aveugles encaisse, en outre, des dons, collectes, etc.

8° En cas de dissolution de l'Association Française des Espérantistes Aveugles, la Société Française pour la Propagation de l'Espéranto emploiera l'actif à l'utilisation de l'espéranto par et pour les Aveugles.

Délégués :

Bronne, docteur en droit (législation) ;
Caudmont, bibliothécaire à l'Association Valentin-Haüy (librairie) ;
Guilbeau (histoire) ;
Masselier (Aveugles de guerre) ;
Metz (Alsace-Lorraine) ;
Pimoule, professeur à l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles (enseignement) ;
Poittevin (Quinze-Vingts) ;
Belsola (voyant), président du Groupe Espérantiste de Rosny ;
Ecklin (voyant), membre du Lingva Komitato.
(D'autres délégués seront élus selon les compétences et les besoins de l'action).

Premiers membres bienfaiteurs :

Groupe Espérantiste de Rosny-sous-Bois ;
Mme Farges (de Lyon), qui a provoqué, au Congrès de Nancy, une collecte ayant produit 264 francs pour l'Association Française des Espérantistes Aveugles.

Premier membre honoraire :

Engelman (du Groupe de Rosny-Neuilly-Plaisance).

Adresses :

Trésorier (voyant) : E. Belsola, 27, rue Caroline ; *Secrétaire général* :
A. Masselier, 34, rue Caroline, l'une et l'autre à Neuilly-Plaisance (Seine-et-Oise), France.

Correspondance

Aux membres de l'Union des Aveugles de Guerre,
25, rue Ballu, Paris :

Messieurs et Chers Camarades,

J'ai l'honneur d'oser prendre la très respectueuse liberté de me présenter à vous, espérant trouver une aide sympathique et toute confraternelle, étant donné que nous, les aveugles civils, nous vous avons entouré lors de votre accident héroïque.

Aveugle-né, ex-élève de l'Institution Nationale, du Conservatoire de Paris et des cours spéciaux de la Ville de Paris ; pourvu de nombreux diplômes pédagogiques musicaux, j'ai enseigné le chant dans les écoles communales de ma cité natale, Nîmes, jusqu'en 1910, où, devenu sourd, j'ai dû me retirer. Loin de me laisser abattre par cette nouvelle infirmité ajoutée à la cécité, j'ai réagi et, tout en continuant la composition musicale, je me suis adonné à la littérature, afin de gagner ma vie par le travail et, en 1914, parut mon ouvrage : *L'âme du poète aveugle-sourd*, recueil de poésies approuvé par des littérateurs académiciens et par le Corps enseignant, et, notamment, par la Commission de l'Enseignement près le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

En 1921, parut *Fleurs de sang ! L'Illiade du XX^e siècle*, poème épique sur la Grande-Guerre, couronné par l'Académie de Nîmes, en 1925, médaille d'honneur et diplôme d'honneur au Concours littéraire de la Société Nationale d'Encouragement au Bien, récompenses décernées en séance publique au Palais du Trocadéro, le 1^{er} juillet 1928. Ce beau livre est bien le véritable poème épique national, d'ailleurs, le Gouvernement français l'a honoré en ce sens. En dépit d'une double infirmité qui m'emmure, je lutte et travaille sans relâche presque dix-huit heures par jour.

Je suis auteur, compositeur et éditeur de mes propres œuvres. Ayant écoulé toutes mes productions, d'une part, et ayant terminé un nouvel ouvrage : *Héloïse*, d'autre part, j'ouvre une souscription, vente anticipée d'un certain nombre d'exemplaires, afin de couvrir les frais d'impression, le versement de la somme de dix francs donne droit à recevoir un exemplaire de l'œuvre au sortir de l'imprimerie. Y souscrire, c'est aider un confrère à gagner sa vie et, c'est aussi, lui accorder un but très louable : se rendre utile à la société et à avoir une occupation qui, dans les voies ombreuses et silencieuses où je vis, me rend l'existence supportable, alors que l'oisiveté serait intolérable pour moi qui aime le travail.

Espérant, Chers Camarades, que vous répondrez à mon appel confraternellement, et, même que vous me ferez un peu de propagande, afin de me trouver des adhésions parmi les camarades, que vous souscrirez comme l'ont fait beaucoup de camarades et toutes les Associations pour aide aux aveugles et leurs amis, les typhlophiles, donc, je suis très confiant en votre solidarité vu la commune infirmité qui est notre plus étroit lien, et, dans cette confiance qui, je l'espère, ne sera pas trompée, j'ai l'honneur de me dire votre très cordial confrère en cécité,

Marcel ANDRÉ-BELLOT,

19, rue Enclos-Rey, Nîmes (Gard),

Officier de l'Instruction publique, Chevalier de l'Ordre Royal du Cambodge, Officier de la Croix du Nichan Iftikhar, Brevet du Mérite littéraire de Moni Saraphon, Membre de la Société des Auteurs et Compositeurs de Musique, de l'Association Générale des Publicistes Français, etc., etc.



NOTES ET INFORMATIONS

Concours de Dactylographie

Nous avons annoncé, dans notre Bulletin du mois de décembre, le succès remporté par notre camarade Lauté, au concours de dactylographie qui a eu lieu à Paris, le 17 novembre 1929.

Nous sommes heureux de reproduire aujourd'hui l'information suivante, publiée par *L'Indépendant de Seine-et-Oise*, qui complète celle que nous avons nous-même fait paraître :

« Dimanche 17 novembre, avait lieu, au Parc des Expositions, un concours international de dactylographie.

« Un de nos concitoyens et amis, M. Lauté, y prit part avec sa machine habituelle de travail.

« M. Lauté, placé dans le premier tiers des concurrents en vitesse, se vit attribuer le premier prix du courrier parfait et fut placé également dans les premiers dans différentes épreuves.

« A noter que M. Lauté est un grand mutilé de la guerre, aveugle.

« On reste confondu en songeant aux efforts, à la volonté qu'il a fallu qu'il déploie pour arriver à un pareil résultat.

« Empressons-nous de dire que le Jury a tenu à le féliciter tout particulièrement, et joignons, en ce qui nous concerne, avec toute notre admiration, nos plus vives félicitations. »

Une circulaire du Ministre des Pensions relative à la modification du guide-barème en ce qui concerne la neuro-psychiâtrie.

Nous avons informé nos camarades qu'un décret du 22 février 1929 a modifié le guide-barème des invalidités en ce qui concerne la neuro-psychiâtrie. Ce décret devait être immédiatement appliqué aux catégories de dossiers suivantes :

- 1° Dossiers de première instance ;
- 2° Dossiers de revision pour sous-estimation ;
- 3° Dossiers de revision pour aggravation ;
- 4° Dossiers de visites de renouvellement (annuelles et biennales) ;
- 5° Dossiers de compléments d'enquête demandés par l'Administration centrale.

Concernant les pensions définitives, les mesures suivantes ont été prises :

a) Les doyens de toutes les Facultés de médecine et les directeurs des Ecoles de Médecine ont été priés de faire parvenir au Ministère des Pensions, la liste des professeurs, professeurs agrégés, médecins des hôpitaux, etc., de leur ressort, spécialisés en matière de neuro-psychiâtrie ;

b) Dès réception des renseignements demandés, les professeurs désignés ont été priés d'indiquer les noms des praticiens (anciens internes, assistants, chefs de clinique, etc.) susceptibles d'apporter leur concours à la revision envisagée.

Le ministre a invité les médecins-chefs des centres de réforme à procéder, sans autre délai, à la revision des pensions de l'espèce dans les conditions suivantes :

1° Les titulaires de *pensions définitives* à raison d'affectation touchant à la neuro-psychiâtrie, pour bénéficier s'ils y ont avantage des pourcentages inscrits au nouveau barème, devront adresser une demande à M. le médecin-chef du Centre de réforme de leur domicile.

Les titulaires de *pensions temporaires* peuvent, comme les pensionnés définitifs, adresser une demande au médecin-chef du Centre de réforme de leur domicile ; s'ils sont dans les six derniers mois de la validité de leur pension, application leur sera faite du nouveau barème à l'occasion de la visite de renouvellement, étant entendu que le barème nouveau prendra pour eux comme pour tous, effet du 29 mars 1929. S'ils ne sont pas dans les six derniers mois de la validité de leur pension, il sera procédé comme pour les titulaires de pension définitive ;

2° Dès réception de la demande, le médecin-chef du Centre de réforme réclamera le dossier au Ministère des Pensions, direction de la liquidation, 139, rue de Bercy, sous le timbre « Revision neuro-psychiâtrie » ;

3° Dès réception du dossier, celui-ci sera communiqué à l'un des spécialistes accrédités à cet effet. Le spécialiste, après étude du dossier

et s'il juge nécessaire la convocation de l'intéressé, appréciera l'invalidité conformément aux indications du nouveau guide-barème de neuro-psychiâtrie et renverra le dossier ainsi complété au Centre de réforme ;

4° Le médecin-chef après avoir procédé aux vérifications utiles, adressera le dossier à la Commission consultative médicale, sous le timbre « Revision neuro-psychiâtrie ».

NOTA. — Pourront également demander au médecin-chef de leur domicile, la revision de la décision prise à leur égard, les postulants à pension non proposés pour pension pour défaut de gravité et auxquels une décision de rejet n'a pas été signifiée avant le 30 mars 1929, sous réserve que la période de validité de la pension à laquelle l'intéressé eût pu prétendre si le taux d'invalidité avait été estimé à 10 0/0 au moins, aurait été postérieure au 28 mars 1929.

Il est spécifié que les décisions qui seront prises par le ministre pour l'application du barème nouveau à des pensions temporaires ou à des pensions définitives déjà concédées pourront être l'objet de recours aux tribunaux de pensions, mais ces recours ne pourront bien entendu porter exclusivement que sur l'application de ce barème nouveau et ne sauraient remettre en cause, hors du délai de six mois prévu par l'article 38 de la loi du 31 mars 1919, les bases de la concession primitive.

Une circulaire du Ministre des Pensions relative au guide-barème des invalidités relevant de l'oto-rhino laringologie et de la stomatologie.

Ainsi que nous l'avons annoncé, au moment même où il a paru un décret en date du 7 septembre 1928 a modifié le guide-barème des invalidités relevant de l'oto-rhino-laryngologie et de la stomatologie.

Une circulaire récente du ministre des Pensions précise que « les postulants à pension, atteints d'affection touchant à l'oto-rhino-laryngologie ou à la stomatologie et reconnues imputables au service, mais dont la demande de pension a été rejetée pour défaut de gravité, peuvent aussi se prévaloir des dispositions du décret du 7 septembre 1928.

« Pour en obtenir le bénéfice, ils devront demander au médecin-chef du Centre spécial de réforme dont relève leur domicile, à être présentés devant une Commission de réforme pour nouvel examen de

leurs infirmités. Si le taux des invalidités précitées est reconnu égal ou supérieur à 10 0/0, une pension temporaire ou définitive, selon le cas, leur sera attribuée, ayant pour point de départ le 26 septembre 1928 ».

Une motion de la Commission Française exécutive de la CIAMAC

La Commission Exécutive Française de la Conférence Internationale des Mutilés et Anciens Combattants, réunie le mardi 11 décembre, à la Maison des Mutilés à Paris, constate :

Qu'à l'occasion du Nouvel An la vente des jouets guerriers a pris une regrettable extension ;

Déplore que la guerre puisse être représentée aux jeunes générations sous la forme d'un jeu, alors qu'il conviendrait, au contraire, de la faire apparaître sous son vrai jour tragique et douloureux et de rappeler sans cesse aux enfants qui ne l'ont pas vécue, le bilan des souffrances, des meurtres et des destructions dont elle a accablé l'humanité ;

Demande aux pères et mères de France, notamment aux Anciens Combattants et Veuves de Guerre soucieux d'assurer à leurs enfants un avenir de paix, de proscrire rigoureusement tous les jouets qui seraient susceptibles de développer dans la jeunesse un état d'esprit défavorable à la paix et même belliciste.

A la Conférence Nationale

Nous avons annoncé, dans notre dernier Bulletin, qu'à la suite du Conseil National du mois de novembre et de la démission des membres du Bureau de la Confédération, le Conseil d'administration avait été convoqué, le 1^{er} décembre, pour procéder à la désignation du nouveau Bureau. Seul, le secrétaire général avait été élu en la personne de Rivollet.

Une nouvelle réunion a eu lieu, le dimanche 22 décembre, et le Bureau de la Confédération a été définitivement constitué de la façon suivante :

Secrétaire général : Georges Rivollet.

Secrétaires généraux adjoints : de Barral (Semaine du Combattant) ;

Brouamiche (Union Fédérale); Rossignol (Union Nationale des Combattants).

Trésorier général : Victor Beauregard.

Trésorier général adjoint : Lasfargeas.

Archiviste : Granier.

Assesseurs : Mme Elisabeth Cassou, Durand, Léo Joubert, Maurice Olivier, Piérens.

A l'issue de ces élections, le Conseil d'administration a voté l'ordre du jour suivant, à l'unanimité :

« Conscients de leur devoir vis-à-vis de leurs mandants et interprètes de la volonté des anciens combattants de tous les groupements, les membres du Conseil d'administration de la Confédération se félicitent de l'accord unanime intervenu pour la nomination du Bureau et de l'esprit d'entente et de camaraderie qui a présidé à la réunion du 22 décembre 1929. »

Renouvellement des cartes de priorité

Le renouvellement annuel des cartes de priorité dans les voitures de transport en commun de la région parisienne a lieu actuellement à la Préfecture de Police (service de la carte de priorité). Commencé le 6 janvier 1930, le renouvellement se poursuivra jusqu'au 14 février, en semaine, de 9 heures à 18 heures et le dimanche de 9 heures à midi. Les titulaires de la carte devront être munis de leur carte 1929, d'une photographie et de leur livret de pension définitive ou titre d'allocation provisoire d'attente.

Les cartes blanches des bénéficiaires de l'article 10 seront échangées du 6 janvier au 14 février 1930 sans distinction de semaine.

Nos Délégations

Le jeudi 12 décembre, un service a été célébré en l'Eglise Saint-Louis des Invalides, à la mémoire des généraux tués à l'ennemi au cours de la grande guerre.

Le Bureau de l'U. A. G. s'est fait représenter à cette cérémonie par deux de ses vice-présidents, accompagnés du drapeau de notre Association.

DU BULLETIN DE L'OFFICE NATIONAL DES MUTILES ET REFORMES DE LA GUERRE

**Réductions accordées par les C^{ie} de Navigation
aux mutilés de guerre ayant 60 0/0 et au-dessus d'invalidité
et éventuellement aux personnes qui les accompagnent.**

Services contractuels des Messageries Maritimes.

Mutilés ayant au moins 10 0/0 d'invalidité :

Réduction de 75 0/0 en 2^e et 3^e classes, nourriture non comprise.

Cette réduction est également accordée à la personne accompagnant un mutilé dont l'invalidité est de 100 0/0.

Compagnie de Navigation Sud-Atlantique.

Réduction de 75 0/0 en 2^e et 3^e classe, nourriture non comprise.

Cette réduction est également accordée à la personne accompagnant un mutilé dont l'invalidité est de 100 0/0.

Compagnie Générale Transatlantique (Antilles, Amérique Centrale).

Mutilés ayant au moins 50 0/0 :

Réduction de 10 0/0.

Aveugles de guerre et leur guide :

Réduction de 25 0/0.

SERVICES D'ALGERIE :

Compagnie Générale Transatlantique. Compagnie de Navigation Mixte.

Mutilés de plus de 50 0/0 et moins de 75 0/0 :

Réduction de 30 0/0.

Société Générale de Transports Maritimes à Vapeur.

Mutilés de 75 0/0 et plus :

Réduction de 50 0/0.

Mutilés de 100 0/0 et leur guide :

Réduction de 75 0/0.

Compagnie Fraissinet.

Mêmes réductions que sur les chemins de fer sans dépasser 50 0/0 en 1^{re} classe.

Réductions opérées par les Compagnies de Navigation

aux Mutilés de guerre ayant 50 0/0 et au-dessus d'invalidité
et éventuellement aux personnes qui les accompagnent

COMPAGNIES ET LIGNES	MUTILÉS OU DEGRÉ D'INVALIDITÉ	RÉDUCTIONS	OBSERVATIONS
Chargeurs Réunis (toutes lignes)	50 % à 100 %	75 %	En 2 ^e et 3 ^e classe, nourriture non com- prise.
	Accompagnateur d'un mutilé à 100 %	75 %	
Compagnie Transatlantique (ligne du Maroc)...	Aveugles	50 %	Réduction portant sur le prix net du pas- sage, en déduisant les frais de nour- riture et les taxes de péages et autres.
	Accompagnateur	20 %	
	50 % à 100 %	25 %	
Compagnie Fraissinet (lignes Levant-Danube et Côte Occidentale d'Afrique)	50 % à 75 %	25 %	Cette réduction est portée à 50 % brut lorsque la carte d'invalidité indique la nécessité d'un accompagnateur. Cette personne bénéficie également d'une ristourne de 20 % brut.
	75 % à 100 %	50 %	
Compagnie Paquet (toutes lignes)	50 %	25 % net.	

Nécrologie

Tous ceux de nos camarades qui ont connu le père Noirez appren-
dront avec peine son décès survenu le 28 décembre 1929 à l'hôpital
Saint-Antoine à Paris.

Ses obsèques ont eu lieu le mercredi 1^{er} janvier et la cérémonie reli-
gieuse en l'église de la rue de Reuilly.

Bien avant la fin des hostilités, à l'école du boulevard Victor-Hugo
à Neuilly-sur-Seine, Noirez qui y était employé, avait acquis de la
part des Aveugles de guerre en rééducation dans cet établissement une
sympathie méritée. Lorsque l'U. A. G. installa ses services dans notre
immeuble de la rue Ballu, Noirez obtint le poste de concierge de notre
Maison qu'il a abandonné, il y a deux ans et demi, à cause du mau-
vais état de santé de Mme Noirez et pour prendre un repos bien gagné.

Nous garderons de lui le meilleur souvenir.

A sa veuve et à ses filles éplorées, nous renouvelons ici l'expres-
sion de notre profonde sympathie et nos très vives et très sincères
condoléances.



Chronique de l'U. A. G.

CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1^{er} décembre et le 31 décembre, une somme de 7.000 francs, se décomposant comme suit :

Naissances	2.100 francs
Veuves, enfants et couronnes.....	3.000 francs
Secours	1.900 francs

Il y a lieu d'ajouter à ces 7.000 francs, une somme de 15.500 francs pour prêts de maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner 10 demandes de secours, dont 3 n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Poulain, de Marseille, nous font part de la naissance de leur fille, Marie-Louise, née le 1^{er} décembre 1929.

Notre camarade et Mme Arona Marigor, de Kaolack, nous font part de la naissance de leur fille, Mame Coumba N'Guera, née le 26 octobre 1929.

Notre camarade et Mme Le Viavant, de Gots-Léné-en-Sulniac, par Elven (Morbihan), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Marguerite, née le 21 décembre 1929.

Notre camarade et Mme Coat, de Bourg-Saint-Servan (Finistère), nous font part de la naissance de leur 6^e enfant, Jeanne, née le 25 décembre 1929.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

MARIAGES

Notre camarade Dumas (Joseph), de Labrouse (Puy-de-Dôme), nous fait part de son mariage avec Mlle Henriette Bourrelet, célébré le 3 septembre 1929.

Notre camarade Baron, de Bordeaux, nous fait part de son mariage avec Mme Veuve Brivary, célébré en août 1929.

Notre camarade Raffat, de Ricamarie (Loire), nous fait part de son mariage avec Mme Veuve Blache, célébré le 16 décembre 1929. Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

DÉCÈS

Nous apprenons le décès de :

Notre camarade Baralle, d'Iwuy (Nord), décédé le 30 décembre 1929, à l'âge de 52 ans.

La fille de notre camarade Adrien, d'Aulnay-sous-Bois, décédée le 12 décembre 1929 dans sa 22^e année.

La mère de notre camarade Vochel, d'Evreux (Eure), décédée le 14 décembre 1929, dans sa 66^e année.

La femme de notre camarade Goassens, de Lille (Nord), décédée le 26 décembre 1929.

De la fille de notre camarade Adderhaman Ben Saad, de Laghouat (Algérie), décédée le 15 juin 1929.

Du beau-père de notre camarade Lartisien, d'Aubenas (Ardèche), décédé le 21 décembre 1929, à l'âge de 66 ans.

De la belle-mère de notre camarade Favier, de Tenay (Ain), décédée le 27 décembre 1929, à l'âge de 59 ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

COTISATIONS VOLONTAIRES

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui, malgré le rachat antérieur de leur cotisation, ont tenu néanmoins à effectuer un nouveau versement :

Campardon 10 fr., Agnus 10 fr., Hachez 10 fr., Deveze 10 fr.

COTISATIONS POUR L'ANNEE 1930

Kemp, Agnus, Bobon, Raffat B., Defoing, Gallet-Wast, Piette, Delafossé, Mlle Marin, L'Hermitte, Favier P., de Fontenilles, Moluçon, Sigault, Drapeau, Guittard, Noel H., Marouzet, Vivien, Holveck, Déroche, Podevin F., Darat, de Diego.

Procès-Verbal de la Séance du Conseil d'Administration

du 9 NOVEMBRE 1929

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Scapini.

Sont présents : Scapini, Favret, Amblard, Noireaux, Bloncourt, L'Evesque, Bardoux, Bertrand, Bois, Conan, Courteix, Fauvel, Grillet, Guillam, Izaac, Laffargue, Leveau, Malgat, Muller, Nicolaï, Virot, Roy Georges.

M. de Traversay, président du Comité d'action.

Les camarades : Céré-Labourdette, Chaillou, Gudefin, Hennebicque, Mathieu, Saillot, Vaxelaire, Vidil.

Excusés : Antoine, Arnault, Cabasson, Derunder, Fauvel, Lagarde, Lauté, Robert Maurice, Satgé.

Ont donné leurs pouvoirs :

Au président : Antoine, Arnault.

Au secrétaire général : Satgé.

A Favret : Cabasson, Fauvel.

A Noireaux : Derunder.

A Laffargue : Lagarde.

A Leveau : Robert Maurice.

A Conan : Lauté.

ORDRE DU JOUR

1° Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 5 octobre 1929;

2° Situation financière du mois de septembre 1929;

3° Rapport de la Commission des Maisons de Repos;

4° Rapport de la Commission des Finances;

5° Rapport de la Commission de Propagande;

6° Projet de délibération au sujet du legs Leblanc;

7° Désignation d'un délégué suppléant au Conseil National de la Confédération des anciens combattants;

8° Questions diverses.

A l'ouverture de la séance, Favret propose au Conseil que l'U. A. G., comme d'habitude, apporte son hommage au soldat inconnu, à l'occasion de l'anniversaire de l'Armistice et qu'une palme soit déposée le 11 novembre sur le tombeau, bien que le cortège traditionnel groupant les anciens combattants et victimes de la guerre ne doit pas avoir lieu cette année.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 5 octobre 1929.

Guillam constate que ce procès-verbal ne mentionne pas l'intervention du président préconisant le dépôt de nos titres à la Banque de France, au moment où il s'est agi de la location provisoire d'un coffre et qu'il ne mentionne pas non plus la réponse qui lui a été faite par le secrétaire général au moment où il lui a demandé le résultat de sa visite à M. le sénateur Victor Bérard, au sujet des pupilles.

Muller fait remarquer que la délibération prise par le Conseil au mois d'octobre, relative à la location d'un coffre, devrait indiquer qu'en cas d'empêchement du trésorier, M. de Traversay et M. Bloch jouiraient des mêmes pouvoirs que ceux donnés à M. L'Evesque.

Après réponse du secrétaire général qui souligne, en ce qui concerne l'observation de Muller, que ce qui est demandé au Conseil c'est l'emploi d'une nouvelle formule différente de celle qui a été adoptée au mois d'octobre, le Conseil décide que la délibération relative à la location du coffre devra porter qu'en cas d'empêchement de M. L'Evesque, M. de Traversay et M. Bloch jouiront des mêmes pouvoirs que ceux confiés au trésorier. Il est bien entendu que la location du coffre n'est faite qu'à titre provisoire. D'autre part, mention sera faite au procès-verbal de la question des pupilles. Ainsi complété et modifié, le procès-verbal mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

2° Lecture de la situation financière du mois de septembre 1929. Cette situation est adoptée à l'unanimité.

3° Lecture est donnée du rapport de la Commission des Maisons de repos, présenté par Leveau. Chaque point de ce rapport fait l'objet d'un examen du Conseil et d'interventions de la plupart des administrateurs. Après lecture des avis des administrateurs de province, plusieurs décisions sont prises par le Conseil.

a) Saisi d'une proposition de location d'une ou de deux villas à Sainte-Maxime, location qui serait faite pour toute l'année, à partir du 1^{er} janvier 1930, pour permettre aux membres de l'U. A. G. d'y séjourner pendant l'hiver, le Conseil se range à l'avis de Malgat tendant à surseoir jusqu'en 1931 aux locations éventuelles pendant la période hivernale.

La proposition de Malgat est adoptée, moins deux voix contre : Amblard et Courteix, et une abstention : Bloncourt.

b) Une proposition du Bureau, tendant à accorder au gardien de nos maisons de repos de Franceville, une augmentation de 100 francs par mois à compter du 1^{er} octobre 1929, en raison des résultats satisfaisants qu'il a donnés au cours de l'année, est adoptée à l'unanimité, le Conseil ayant pris en considération une suggestion de Courteix et de Laffargue tendant à ce qu'un vœu soit soumis à la prochaine assemblée générale en vue d'un relèvement de 2 à 3 francs du prix payé actuellement par les membres de l'U. A. G. pendant leur séjour dans nos maisons de repos.

c) Le Conseil à l'unanimité décide de l'adhésion de l'U. A. G. à l'Association syndicale des propriétaires de Franceville, en voie de formation et désigne le président Scapini, ainsi que M. de Traversay, président du Comité d'Action, pour représenter l'Union au sein du Syndicat.

d) Comme l'année dernière, un inventaire sera fait du matériel et du mobilier de nos maisons de Franceville, et le Conseil désigne MM. de Traversay et Courteix, membres de notre Commission des Maisons de Repos, pour effectuer cette opération.

4° Lecture est donnée du rapport de la Commission des Finances, présenté par Nicolai.

Après avoir pris connaissance des avis des administrateurs de province, et après une observation de Favret qui rappelle que la Commission avait décidé la création d'un compte de report spécialement affecté à la Maison dont la réalisation est poursuivie, le Conseil, à l'unanimité, adopte les conclusions du rapport présenté, étant entendu que les sommes mises en report seront réparties sur deux comptes, l'un concernant les services généraux du groupement, et l'autre la Maison des Aveugles de guerre. Les intérêts de toutes les sommes versées au bénéfice de cette maison devront régulièrement s'ajouter au capital constitué.

5° Lecture est donnée du rapport de la Commission de Propagande

présenté par Muller. Communication est faite des avis des administrateurs de province.

A l'unanimité, le Conseil adopte les conclusions du rapport.

Le président fait connaître qu'au cours d'un gala organisé à Cannes par M. Maurice Chevalier, une vente aux enchères faite sur son initiative au bénéfice de la Maison des Aveugles de Guerre a produit une somme de 118.500 francs qui lui a été remise et le Conseil l'en remercie vivement.

Il communique au Conseil une offre qui lui a été faite par un Comité intitulé « Hommes et Œuvres du temps présent », tendant à réserver au profit de l'U. A. G. 5 0/0 des sommes provenant de la vente de ses collections.

Le Conseil accepte cette proposition, les fonds ainsi recueillis devant être versés pour moitié à la Caisse générale de l'U. A. G. et au compte de la « Maison des Aveugles de Guerre ».

6° Saisi d'une lettre de M. le Préfet de la Seine lui demandant de se prononcer de nouveau sur son acceptation du Legs Leblanc par suite d'une opposition à la délivrance de ce legs, formulée par Mlle Francesca Brunet, tante de la *de cujus*, après avoir pris connaissance des avis des administrateurs de province, le Conseil, à l'unanimité, vote la délibération suivante :

« Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance d'une lettre de M. le Préfet de la Seine, en date du 15 octobre 1929, concernant le legs Leblanc, confirme la délibération suivante, prise par lui le 3 novembre 1928 :

« Après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires, en date du 3 décembre 1925, de Mme Leblanc, née Prègre, domiciliée 14, rue de Kerlan, à Saïgon, décédée à Vichy, le 4 août 1927, par lesquelles elle nomme sa légataire universelle « L'Union des Aveugles de Guerre », 25, rue Ballu, Paris, le Conseil accepte à l'unanimité ces dispositions testamentaires et donne tous pouvoirs à son trésorier pour l'encaisser au nom de la dite Société, prendre tous engagements et faire le nécessaire.

« Le Conseil d'administration décide qu'il entend revendiquer intégralement le legs universel fait par Mme Leblanc, au profit de l'Union des Aveugles de Guerre, et faire rejeter l'opposition formulée par Mlle Francesca Brunet, héritière naturelle et tante de la *de cujus*.

L. trésorier est invité à faire le nécessaire pour que nous soyons mis au courant de ce que contient le coffre dont fait mention le testament

de Mme Veuve Leblanc et où sont déposées des valeurs à la Banque de l'Indochine à Paris.

7° A l'unanimité, le Conseil ratifie la désignation du secrétaire général en qualité de délégué suppléant au Conseil National de la Confédération des anciens combattants, désignation faite par le Bureau à la suite d'une lettre reçue de la Confédération et à laquelle il devait répondre avant le 20 octobre.

8° A l'unanimité, le Conseil prononce l'adhésion, en qualité de membre titulaire de l'U. A. G., des trois camarades, dont les noms suivent :

Gros (Joseph-Claude), demeurant à Mérestel (Isère), 100 0/0, article 10, titre définitif, ancien combattant.

Pailhé Behair (Jacques), demeurant à Lasseube (Basses-Pyrénées), 150 0/0, article 10, titre définitif, ancien combattant.

La Coste de Fontenilles (Paul), demeurant à Soucirac (Lot), 100 0/0, article 10, titre définitif, ancien combattant.

Invité par M. le Préfet de la Seine à faire connaître le nom de son délégué à la Commission de contrôle des soins gratuits du département de la Seine, pour l'année 1930, le Conseil désigne Bois qui fait du reste déjà partie de cette Commission, en qualité de délégué suppléant.

Le secrétaire général informe le Conseil qu'il a reçu les comptes rendus d'assemblées des groupements du Tarn et de Limoges. Publication en sera faite au Bulletin de l'U. A. G.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h. 45.

AVIS DIVERS

Mme Veuve Cauvet serait heureuse de se dévouer à un Aveugle de guerre qui désirerait vivre tranquille et bien soigné. Pour tous renseignements, s'adresser à Mme Vve Cauvet, Villa des Roses, Agon (Manche).

Un de nos membres associés, M. E. Vuichard, à Salon (Bouches-du-Rhône), huiles, savons, cafés, offre la représentation de sa maison à nos camarades. Les affaires se traitent surtout par relations de parenté et d'amitié.

Le gain à réaliser est appréciable et les camarades trouveront dans cette occupation un attrait réel.

Montres pour aveugles. Tarif actuel des prix (novembre 1929) :
Qualité A. — Montre nickel savonnette Ancre 20 lig., cadran spécial avec points pour aveugles : 95 francs.

Qualité A. — La même montre, grandeur 16 lig. : 110 francs.

Qualité B. — Montre nickel ancre 15 rubis savonnette. Spiral Bréguet, 18 lig., cadran spécial avec points et bâtonnets pour aveugles : 170 francs.

Qualité B. — Montre, même mouvement et même cadran que la précédente, mais en argent, 3 cuvettes argent, décor riche, rayon Gloire, 18 lignes : 275 francs.

Garanties trois ans, sauf fracture.

Arthur Caron, 20, rue Gambetta, à Montmorency (Seine-et-Oise).
Téléph. : Enghien 371. — R. C. Pontoise 15.409.

LE VELO-CAR

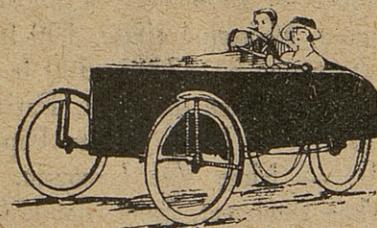
SALON DU CYCLE

du 25 octobre au 5 novembre

Pas d'impôts

Pas d'essence

*Pas de permis
de conduire*



Vente au

comptant

et

à crédit

Demander notice à votre camarade Lamerand,
47, boulevard Ménilmontant, Paris (XI^e)

Dons avec affectation spéciale pour la création de la " Maison des Aveugles de Guerre "

Caisse d'Epargne de Châtelleraut, 500 fr. — Ville de Saint-Dizier (Haute-Marne), 200 fr. — Mme Hall, 500 fr. — M. G. Desnos, Paris, 1.000 fr. — Souscriptions Archipel des Comores, 4.126 fr. 10. — Commune de Seyssel (Ain), 20 fr. — Commune de Meyzieu (Isère), 50 fr. — Caisse d'Epargne de Sainte-Menehould, 500 fr. — M. Louis Chatin, Izieux (Loire), 1.000 fr. — Caisse d'Epargne de Brest, 300 fr. — Commune de Neufchâteau (Meurthe-et-Moselle), 25 fr. — Ville de Rambervillers (Vosges), 50 fr. — Commune d'Orgelet (Jura), 20 fr. — Commune de Riez (Haute-Saône), 20 fr. — Commune de Saint-Arnaud (Constantine), 100 fr. — Mlle Maisonète, Darlington (Angleterre), 61 fr. 35.

Liste des Donateurs

Mme de Poulpique de Brescauvel, à Dinan (Côtes-du-Nord), 30 fr. — Mme Sanguin, Maisons-Laffitte, 100 fr. — Mme Danon, à Paris, 40 fr. — Anonyme n° 32513, 500 fr. — Mlle Verjens, Blida (Algérie), 25 fr. — Mme da Silva, Paris, 5 fr. — M. F. Thorrand, Tunis, 50 fr. — Mme Juliette Ripeloux, à Princeton (U. S. A.) 200 fr. — Mme Vve Limousin, Tolosa (Espagne), 200 fr. — M. et Mme Bimbenet, Saint-Mandé (Seine), 100 fr. — Protection et bonne santé de notre famille, 300 fr. — Mlle Dobede, Nice, 200 fr. — Partie du produit d'un bal donné par les officiers de réserve de Lons-le-Saulnier (Jura), 350 fr. — M. Franc de Ferrière, Pessac-sur-Dordogne (Gironde), 25 fr. — M. François Roland-Gosselin, agent de change, Paris, 1.000 fr. — Les Etablissements S. A. D. A. C., Paris, 500 fr. — M. J. Combès, à Nice (Alpes-Maritimes), 200 fr. — M. Robert Lévy, Nancy, 100 fr. — M. Butolo, Paris, 50 fr. — Mme Vve Cœur, Chartres, 200 fr. — M. Victor Faive (produit d'une scierie donnée aux Sociétés Savantes à l'occasion du Réveillon), 1.050 francs.

TABLEAU D'HONNEUR

IZAAG, président honoraire.
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.
FAVRET, secrétaire général honoraire.
CONAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI; Vice-Présidents : AMBLARD, FAVRET, NOIRBAUX.
Secrétaire général : BLONCOURT.
Trésorier : GASTON L'EVESQUE.
Membres : ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, BOIS, CABASSON, CONAN, COURTEIX, DERUNDER, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAG, LAFFARGUE, LAGARDE, LAUTÉ, LEVEAU, MALGAT, MULLER, NICOLAI, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ, VIROT.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur;
M. le Baron DE TRAVERSAY, Président;
Mlle ARBEL, Vice-Présidente;
M. OSCAR BLOCH, Secrétaire adjoint;
M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union »;
M. MARCEL BLOCH;
Mme BROQUIN;
M. CHEFFER;
M. PIERRE CHÉROT;
Mme CHEVALIER;
Mme CONTAMIN;
Mlle JALAGUIER;
Baronne DE GROTHUSS-GERRANDT;
Mme HENRI;
Mme KALT;
Mme L'EVESQUE;
Mlle LÉVY-WEISS;
M. MAYER.
Mme MEYER;
Mme MUS;
M. PASCAL;
J^r SCHNEIDER;
Colonel DE TRAVERSAY.

